



- 64230 -

Séance du 12 mars 2026

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de M Georges LECLERC, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE Patricia, MANOTTE Patricia, VAN HUFFEL Natacha, CAMPAGNE Myriam. Mrs LECLERC Georges, CAMPAGNE Jean-Louis, LARQUE Jean-Louis, DARTIGUELONGUE Clément, DIEULLE Nicolas, ARETTE Jonathan, LAFERRERE Yannick.

Absentes excusées : LALANNE Nadège, DECHELOTTE Marion, CELERIER Céline

Procuration : LABORDE Valérie à Natacha VAN HUFFEL, Marion DECHELOTTE à Jean-Louis LARQUE

Secrétaire de séance : Natacha VAN HUFFEL

Procès-verbal du 29 janvier 2026 approuvé à l'unanimité.

Adhésion au Plan Triennal de Formation Mutualisé Béarn des gaves – 2025/2028

D-2026-03-01

Vu la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale qui impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui réaffirme cette obligation,

Vu le projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé dénommé « Plan de formation mutualisé – PFM BEARN DES GAVES » conduit par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui permet au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné,

Considérant que le premier plan de formation mutualisé BEARN DES GAVES 2025-2028 élaboré dans ce cadre a été mis en place pour la période 2014 à 2016 puis reconduit par période de 3 ans,

Considérant le projet de plan de formation PFM BEARN DES GAVES 2025-2028, élaboré par le CNFPT, suite à l'analyse du recensement des besoins des collectivités du territoire du PFM BEARN DES GAVES et reprenant les 10 axes prioritaires de formations :

- Approches fondamentales
- Autonomie
- Education, animation, jeunesse
- Appui à la gouvernance, management et pilotage de ressources
- Enfance, famille
- Ingénierie écologique
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Voirie et infrastructures
- Restauration collective
- Architecture, bâtiment et logistique

Considérant l'avis favorable émis à l'unanimité sur ce projet de plan de formation mutualisé par le CSTI du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques en date du 06 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de formation mutualisé BEARN DES GAVES présenté en annexe pour l'année 2025-2028
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs au Plan de formation mutualisé BEARN DES GAVES proposé par le CNFPT.



Végétalisation de la cour – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

D-2026-03-02

Le Maire informe le conseil municipal que le projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour est maintenant défini.

Les agences de l'eau accompagnent les initiatives de projets de préservation, de restauration ou de gestion des milieux aquatiques et humides, préservation de la biodiversité, en attribuant des aides financières aux décideurs locaux ou maîtres d'ouvrage.

Il est possible de demander une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le projet pouvant être éligible dans la mesure où il prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de demander une subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- Autorise le maire à signer tout documents se rapportant à la présente délibération.

Questions diverses

Le Compte Financier Unique est présenté pour avoir un aperçu des comptes 2025. Le vote ne pouvant pas avoir lieu dans la mesure où de CFU définitif n'a pas encore été édité par la Trésorerie.

Liste des délibérations

D-2026-03-01 Adhésion au PFM Béarn

D-2062-31-02 Végétalisation de la cour – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

